



Plan communal de sauvegarde

Autrans-Méaudre en Vercors

Définition

Le Plan communal de sauvegarde :

- Définit l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus
- Établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune
- Intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention
- Complète les plans ORSEC de protection générale des populations

Contenu du PCS

- Présentation générale de la commune
- Diagnostic des risques et des vulnérabilités locales
- Organisation et actions communales de crise
- Moyens et ressources recensés
- Annuaires de crise
- annexes

Présentation des risques

- Inondation et crue torrentielle
- Avalanche, chute de pierres, éboulement
- Mouvements de terrain, cavités souterraines
- Feu de forêt
- Séisme
- météorologie

Exemple présentation d'un risque inondation et crue torrentielle

- **DEFINITION :**

- Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des courants variables.
- Ce sont le plus souvent des pluies importantes et durables qui engendrent l'augmentation du débit d'un cours d'eau.
- L'inondation peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.
- Elle peut être également amplifiée par l'imperméabilisation des sols ou s'ils sont déjà gorgés d'eau.

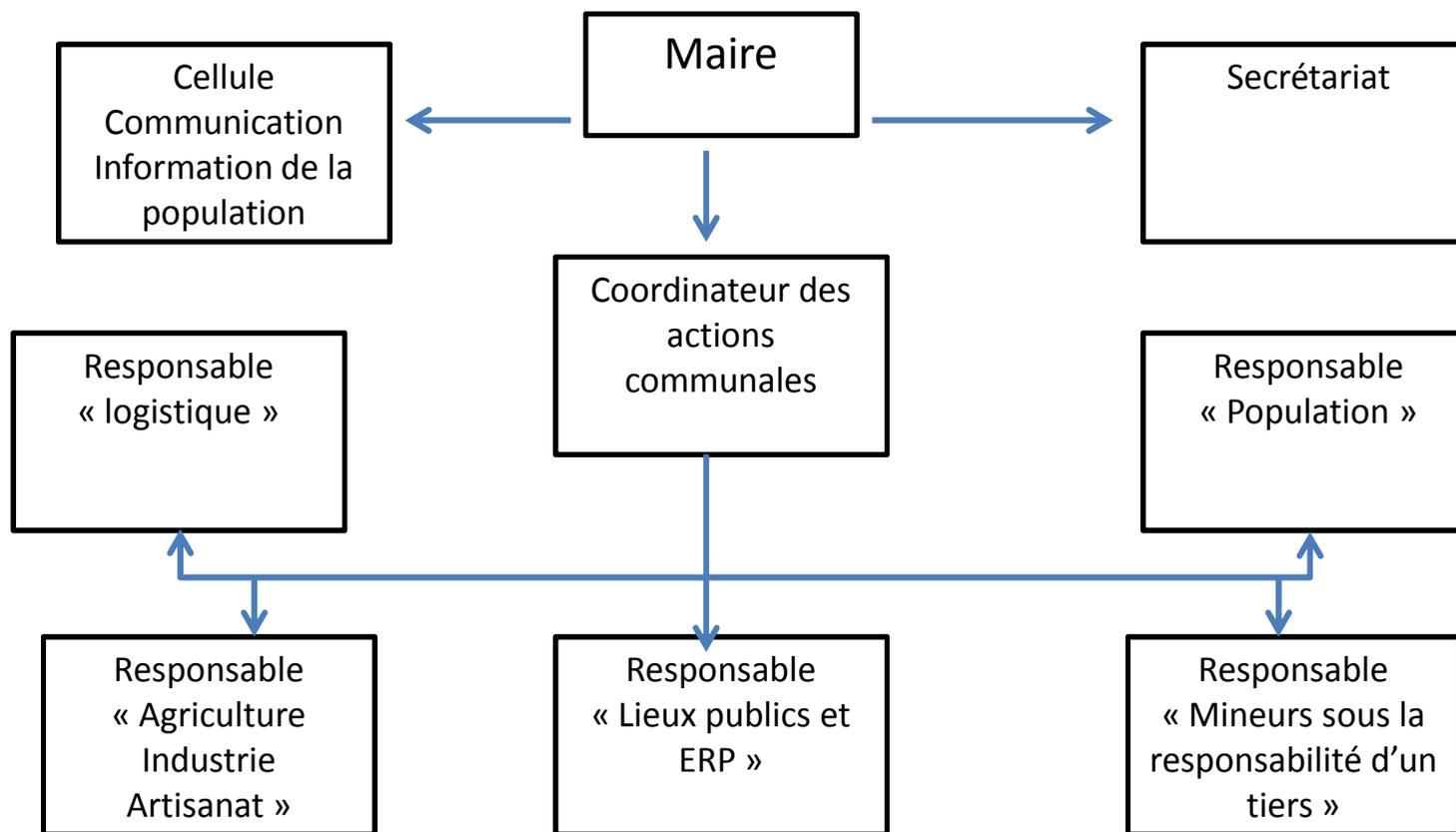
- **LOCALISATION :**

- Réf cartes PPRn

- **CONSIGNES A DONNER :**

- Gagnez rapidement un point en hauteur.
- Fermez portes et fenêtres afin de limiter les dégâts occasionnés par l'eau.
- Coupez l'électricité et le gaz.
- Ecoutez la radio (102.8) pour connaître les consignes.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants connaissent les consignes de sécurité et les mettront à l'abri.
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours.
- N'approchez pas des zones inondées.
- Respectez la signalisation en place et n'engagez pas votre véhicule sur des voies inondées.

Poste de commandement communal



Exemple de fiche action

« responsable logistique »

- **Début de la crise**
- est informé de l'alerte ;
- met en alerte le personnel des services techniques;
- alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)
-
- **Pendant la crise**
- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées et en informe le coordonnateur des actions communales ou le maire directement ;
- met à disposition les moyens nécessaires pour assurer la diffusion de l'alerte ;
- met à disposition le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings, etc.) ;
- dispatche les postes radios
- **active et met en œuvre le (s) centre (s) d'accueil et/ou d'hébergement de la commune et envoie du personnel au (x) point (s) de ralliement à l'aide de la fiche jointe ;**
- organise le transport collectif des personnes ;
- s'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission ;
- en cas d'évacuation dans une autre commune, il envoie un responsable dans le centre d'accueil et/ou d'hébergement concerné ;
- coordonne l'action des bénévoles « spontanés » .
-
- **Fin de la crise**
- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise ;
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise ;
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire.

La vie du PCS

- Arrêté du maire à l'issue de l'élaboration ou de la révision
- Transmission en Préfecture
- Mise à jour avec actualisation de l'annuaire opérationnel
- Révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques
- Consultable en mairie